

APRIL propose un nouveau service visant à faciliter le changement d'assurance emprunteur pour ses courtiers et assurés

Le groupe APRIL vient de lancer APRIL Reprise, un service dédié aux assurances de substitution Hamon-Bourquin. Son objectif est de simplifier la résiliation et le changement d'assurance de prêt immobilier pour les assurés et les courtiers qui les accompagnent.

L'amendement Bourquin instaure la possibilité pour l'assuré de changer son assurance après un an et à chaque date anniversaire de son contrat et vient compléter la loi Hamon qui permet de changer d'assurance dans les 12 mois suivant la souscription d'un prêt.

Selon une enquête APRIL réalisée auprès de son réseau de 15 000 partenaires distributeurs, **ces lois sont perçues par 85%* des courtiers comme une véritable opportunité de développement commercial**, mais également comme complexes à mettre en place du point de vue administratif par 66% d'entre eux. Un enjeu majeur quand, aujourd'hui, déjà 40% des dossiers emprunteurs concernent les dossiers de reprise.

APRIL, qui vient de refondre l'ensemble de sa gamme emprunteur, met donc en place un nouveau dispositif d'accompagnement sur-mesure pour une application plus simple, plus efficace des dossiers de reprise Hamon-Bourquin, avec comme enjeu des économies substantielles pour l'assuré, pouvant aller jusqu'à 15 000 euros¹.

APRIL Reprise facilite le traitement des dossiers, et se substitue au client dans les démarches à entreprendre auprès des banques. Grâce à des outils adaptés, les équipes APRIL Reprise proposent un accompagnement fort et pédagogique par téléphone ou chat, avec un suivi en ligne :

- Pour les clients qui font le choix de déléguer avec un mandat, APRIL s'occupe gratuitement de toutes les démarches à réaliser auprès de la banque et de la résiliation du contrat individuel.
Les courtiers, et leurs clients, peuvent suivre en temps réel l'état d'avancement du dossier dans leurs espaces.
- Sans mandat, APRIL accompagne et conseille les courtiers dans la gestion des dossiers de reprise.

Développé au sein du hub digital APRIL X et co-construit avec des courtiers partenaires, pour répondre au plus près à leurs besoins, le service APRIL Reprise est le seul du marché à permettre aux courtiers et aux assurés ayant délégué leur mandat de suivre l'avancement de leur dossier à chaque étape et en toute autonomie².

¹ sur le coût total d'une assurance de prêt (APRIL Assurance de prêt Flex avec une cotisation constante, assuré à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité). Pour un couple de cadres de 40 ans, non fumeurs, qui empruntent 302 000€ sur 21 ans à un taux de 1.5% avec une date d'effet au 01/07/2021. APRIL Assurance de Prêt Flex est un produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par QUATREM.